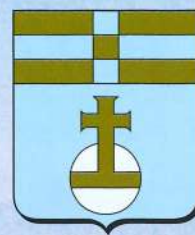


L'Écho de Montailloux



Bien vivre à PRÉSILLY

Bulletin municipal n° 11 — Janvier 2007



Meilleurs vœux 2007

A 41 - Baptême d'ADELAÏDE

M. Dominique PERBEN, ministre des transports en visite à Présilly

C'est avec un grand plaisir que nous avons pu saluer M. Dominique PERBEN, lors de sa venue à Présilly sur le chantier de l'A 41 pour le baptême de la tête du tunnelier, prénommée ADELAÏDE. Pourquoi Adelaïde ? Un clin d'œil à Marie-Adelaïde (1685-1712) fille de Victor-Amédée II, Duc de Savoie, et d'Anne Marie d'Orléans et un autre clin d'œil à Adelac.



M. Dominique Perben et quelques membres du Conseil municipal



Marraine d'Adelaïde :
Nadège Bobillier-Chaumont d'Annecy
Double championne de France Elite de
patinage artistique



Discours de M. Xavier Rigo, Président d'Adelac
De gauche à droite : Marc Francina - Jean-Pierre Pardoën - Claude Birraux
Dominique Perben - Bernard Accoyer qui relit ses notes - Jean-Claude Carle
Pierre Hérisson

Vous avez été nombreux à nous répondre pour la visite du tunnelier et nous sommes ravis de l'intérêt que vous portez à cet exceptionnel engin. Cette organisation demande du temps et une bonne préparation pour rendre la visite la plus complète possible. C'est pourquoi au vu du nombre de réponses positives que nous avons reçues, la société ADELAC préconise un rendez-vous dans le courant du 2^e trimestre 2007. Les personnes préalablement inscrites ont reçu un courrier d'information à ce sujet. Nous les remercions de leur compréhension.

Le mot du maire

L'année 2007 sera riche en événements

Ce sera l'aboutissement de nombreux dossiers liés à l'A 41 et au 1% paysager, la mise en œuvre du PLU, sa réglementation et les outils qui permettront son application.

Ce sera aussi l'aboutissement des études concernant le réseau d'eau potable pour le rendre plus moderne et plus fiable.

Au niveau des chantiers, nous allons poursuivre les travaux de la rue des Bas-sins et de Beauregard, nous allons engager le chantier du réseau d'eau potable sur Bel-Air ainsi que les études pour mettre en conformité le réseau sur les Hôteliers.



Sur le plan de l'urbanisme, le projet «Au plat» sera soumis à l'étude du Conseil municipal. Nous mettrons en place le cahier des charges contractuel auprès de la société qui s'est engagée à réaliser ce projet et qui s'étalera sur plusieurs années. Ce projet lié au POS actuel nécessitera un aménagement de ce dernier. Nous avancerons aussi dans le dossier de l'ancienne porcherie.

Dans le cadre de l'intercommunalité avec Beaumont, sur un plan social, nous sommes déterminés à mettre à disposition tous les moyens nécessaires à RécréA, Centre de loisirs pour les enfants, apportant ainsi aux familles des prestations attendues et engager également des réflexions sur des sujets tels que l'activité économique.

Il faudra apporter de façon active un soutien à la maison de Mikerne, dont la maîtrise appartient au Syndicat mixte du Salève. Cette maison sera le symbole de la protection du Massif du Salève et son ouverture prévue en 2007 sera un temps fort. Le Conseil municipal prendra des initiatives pour aider à la mise en œuvre de cet événement dont il est partie prenante.

Pour être à l'écoute du citoyen, le Conseil municipal s'engagera dans un dialogue sur les dossiers en cours.

Ce sera l'occasion de rappeler à ceux qui ont des craintes sur l'avenir, sur les changements liés à l'évolution nécessaire de la commune, que les élus sont là pour dialoguer, prendre en compte leur demande et leur souhait. Mais le rôle des élus c'est aussi d'agir équitablement vis-à-vis de tous en mettant en première position les intérêts communs dans un cadre administratif, réglementaire, légal. Un élu aujourd'hui se doit de répondre au présent mais aussi de préparer l'avenir avec une vision à long terme. Suivant l'importance du projet, il faut du temps pour le faire mûrir, monter le dossier administratif, financier pour enfin passer à la réalisation.

Aujourd'hui tout s'organise dans un contexte plus complexe, en cohérence avec de nombreux interlocuteurs. Nous mettons en place des outils pour maîtriser l'urbanisation mais pas l'interdire. En même temps nous n'avons pas le droit de dire «contentons-nous de ce que nous avons, n'évoluons pas, nous sommes bien ainsi» Pourquoi? Parce que le renouvellement de la population, l'arrivée des jeunes sont nécessaires, parce que la vie sociale, les évolutions économiques, les besoins des générations sont une réalité. Par contre maîtriser tout cela, c'est le rôle des élus.

Nous veillerons à faire de notre environnement un milieu agréable. Entre ne rien faire et en faire trop, il y a un juste milieu qui est un défi à réaliser mais qui est le seul moyen pour le bienfait de la commune et de ses habitants.

La stratégie offerte est celle de la mesure mais combien indispensable en matière d'économie diversifiée avec l'agriculture en fond. Ce sont le tourisme de proximité, les activités de commerces ou artisanales à créer.

Ces axes permettront d'orienter un atout indispensable, celui d'un accroissement en matière démographique en renversant la courbe descendante de la population.

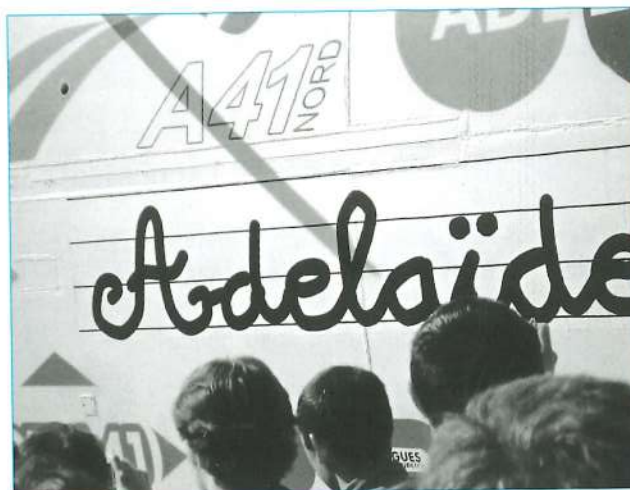
Mais pourquoi augmenter le nombre d'habitants disent certains ?

C'est le critère essentiel pour répondre à l'organisation économique de la commune, à l'organisation de son existence, à dynamiser la vie économique.

Notre Conseil municipal a devant lui une année 2007 chargée de projets prometteurs assurant des perspectives encourageantes pour notre commune. Nous nous y emploierons avec détermination.

A toutes et à tous, j'adresse mes meilleurs vœux de bonheur, de santé à l'aube de cette nouvelle année. Je souhaite que vous trouviez dans votre environnement familial et professionnel toutes les richesses, les joies, l'épanouissement que vous attendez. Le Conseil municipal se joint à moi pour vous adresser ses vœux.

 J. Pierre Pardoën



De l'info toujours de l'info

PLU

PLAN LOCAL D'URBANISME

Où en sommes-nous ?

En vue de réaliser son PLU, c'est en juillet 2005 que le Conseil municipal a signé l'engagement avec le cabinet Territoires, représenté par M. Ange Sartori, architecte-urbaniste, et les bureaux d'études représentés par Damien Vandendriessche architecte, Gilles Nicot ingénieur-conseil et Bernard Dupont géomètre-expert.

La mise en place d'une commission « PLU » a été fixée pour être composée des membres suivants : Jean-Pierre Pardoën, maire — Jean Dunand, adjoint Jacqueline Duperret, adjointe — Gilles Pautex, adjoint Christophe Favre — Didier Lachat — François Vulliet.

Lancement de la démarche PLU et concertation

Une première lettre d'information à la population a été distribuée dans le courant de l'été 2005, détaillant le contexte législatif nouveau, la procédure et les premiers objectifs de la commune. Une première réunion publique a eu lieu le 22 septembre 2005.

Trois phases s'imposent dans cette démarche :

1 — Le diagnostic sur l'état de la commune, touchant les domaines les plus vastes sur le territoire, tels que les voies de communications, les sols, les sous-sols, les rivières, les écoulements d'eau pluviale, la vie économique, l'étude sur la démographie, l'organisation du territoire.

Ce diagnostic a commencé en octobre 2005. De nombreuses rencontres, avec nos interlocuteurs et comptes rendus au Conseil municipal ont permis de l'établir et de mieux appréhender la situation et les besoins, entamer une réflexion sur un projet communal cohérent et valorisant dans tous les secteurs. En particulier, l'aménagement du centre du village (église, mairie, chemin piétonnier, ouverture d'une voie vers des activités commerciales ou autres, etc.). Sa conclusion a été présentée aux habitants de la commune dans une lettre d'informations courant février 2006 et lors d'une réunion publique le 23 février puis validée par le Conseil municipal.

2 — Le PADD a pu être engagé à partir de mars 2006. Il s'agit bien de mettre par écrit la préparation du cadre des orientations de l'aménagement du territoire, des principes à retenir pour donner de la vie à la commune, améliorer ses infrastructures, l'engager sur un

développement durable et surtout assurer une évolution équilibrée, une préservation de l'environnement, un développement économique et urbain compatible avec l'image de notre village et son activité première que représente l'agriculture. Cette étape a été franchie à la suite de la distribution de la lettre d'informations du mois d'août et de la présentation publique faite le 14 septembre 2006.

3 – Le zonage et la réglementation sur l'urbanisation sont en cours de réflexion. Les études se poursuivent avec nos partenaires. Les conclusions seront données aux environs de la fin de l'année et adressées aux services de l'Etat pour avis. Cette phase de travail sera présentée au public au second trimestre de l'année 2007 et validée ensuite par le Conseil municipal.

Cette phase touche entre autre à la sectorisation des zones urbaines, des zones agricoles, des zones protégées. La réglementation se met en place pour définir les obligations à respecter en matière de construction mais aussi engager la commune à réaliser les aménagements nécessaires.

A ce niveau, il est évident que la population est concernée de très près sur l'orientation de ses biens fonciers.

Certains administrés se posent des questions d'ordre personnel ou s'inquiètent simplement de savoir comment va évoluer leur environnement.

A – Si vous avez des requêtes d'ordre personnel

Elles ne pourront être prises en considération qu'au moment de l'enquête publique.

Vous devrez alors les porter sur le registre mis à votre disposition à cet effet.

B – Si vous avez des considérations d'intérêt général
Nous les recevons dès aujourd'hui de préférence par écrit (courrier ou email).

Le rôle de la commission PLU et du Conseil municipal s'inscrit dans un cadre précis :

a) La loi SRU

Elle s'applique sur l'ensemble du territoire français, donne des directives dans lesquelles, nous devons évoluer obligatoirement.

b) Le SCOT

Il s'applique sur le canton ; il impose aux communes de respecter des règles d'aménagement du territoire, des réseaux, de l'urbanisation. Il appartient aux élus de la commune de respecter également cette réglementation. C'est bien à l'intérieur de ce cadre que le Conseil municipal a une liberté de manœuvre mais rien de plus.

L'urbanisme en France a été profondément transformé, il est révolu le temps où les communes prenaient toutes les initiatives et où les POS consistaient à réglementer exclusivement des terrains à bâtir ou des terrains agricoles.

Les lois et règlements nationaux ordonnent en particulier de regrouper l'habitat et non plus à le disperser. Répondre aux besoins de logement de la population, c'est le Plan local d'habitation qui s'applique (PLH). Restructurer l'organisation du territoire, les voies de communications, les terrains constructibles et agricoles c'est engager une politique financière et contractuelle de la commune pour les années à venir. Le développement des réseaux, ne consiste plus en un vague projet plus ou moins réalisé mais bien un programme à faire dans des délais fixés par la loi. Les espaces à bâtir doivent être normatifs, répondre à des règles de concentration et d'homogénéité. L'activité agricole est renforcée mais en même temps contrainte à respecter des normes, des espaces.

A l'issue de cette réflexion, une réunion publique de présentation est prévue où chacun pourra prendre connaissance des décisions.

L'enquête publique qui suivra au milieu de l'année 2007 permettra à chacun de déposer ses demandes auprès du commissaire enquêteur désigné par le tribunal administratif. Après le recensement par ce dernier de toutes les informations, une proposition définitive sera faite.

L'approbation par le Conseil municipal se fera en principe au cours du dernier trimestre 2007. Les différents services de l'Etat contrôlent et le Préfet valide le PLU et ses applications.

EAU

Des prestations de qualité de la source à la facture !

Depuis 2005, le Conseil municipal de Présilly a mis en œuvre différentes actions dans le domaine de l'eau pour :

- ✧ améliorer la qualité de l'eau distribuée
- ✧ améliorer le rendement du réseau
- ✧ améliorer le service de distribution
- ✧ améliorer le quotidien des administrés
- ✧ participer à l'amélioration de la gestion sur le plan cantonal et intercommunal

En ce qui concerne l'assainissement, cette compétence a été déléguée à la Communauté de communes du Genevois, qui se tient à votre disposition pour tout renseignement. Son rapport 2005 sur l'assainissement peut être consulté en mairie.

1 — Amélioration de la qualité de l'eau distribuée

En 2001, la source des Vernands est sortie du réseau de distribution d'eau potable en raison de sa qualité. En 2006, elle reprend du service en tant qu'«eau industrielle» destinée au chantier de l'auto-route. Cette mise à disposition a une contrepartie, notamment financière, précisée dans une convention avec la mairie.

Les captages de la source de Montailoux demeurent les derniers du territoire de la commune à nous alimenter en eau. C'est pourquoi, ils ont fait l'objet en 2005 d'une déclaration d'utilité publique. Les terrains dans les périmètres immédiats sont depuis longtemps propriété de la commune et une protection spécifique a été mise en œuvre en collaboration avec la Chambre d'agriculture.

Le réservoir des Rappes bénéficie d'un système de traitement aux UV et d'un système de télégestion qui sont depuis juin 2005 sous contrat de maintenance avec une société de Viry.

Le hameau de Bel-Air est alimenté par des sources privées de mauvaise qualité. Le Conseil municipal, sollicité par les habitants du hameau, a décidé de leur assurer une égalité d'accès à l'eau potable. Une étude a été lancée pour prolonger le réseau du chef-lieu jusqu'aux habitations.

2 — Amélioration du rendement du réseau

Une étude est en cours de réalisation afin d'établir le bilan hydraulique du réseau, de détecter les fuites et à terme de les réduire. C'est la Régie départementale d'assistance qui a été mandatée pour réaliser ce travail.

3 — Amélioration du service de distribution

Le Conseil municipal a souhaité obtenir une meilleure connaissance des réseaux d'eau potable. Une étude de triangulation a été confiée à la RDA qui devrait aboutir au printemps 2007. L'objectif est d'avoir une carte à jour du réseau et sa transposition informatique sur les documents cadastraux.

Un chantier important a été mis en œuvre au dernier trimestre 2006; l'installation de compteurs électroniques permettant un relevé à distance. Une première moitié de la commune a été équipée en 2006, la seconde moitié sera équipée au premier semestre 2007. Cet équipement permettra un gain de temps à l'agent technique mais également aux services administratifs puisque le logiciel de facturation est compatible avec le logiciel de relevage.

Autre point positif: les erreurs de relevage et les contestations seront de l'histoire ancienne à partir de 2007/2008!

4 — Amélioration du quotidien des administrés

Notre service technique intervient rapidement lorsqu'il s'agit de relever un compteur en cas de départ ou d'arrivée d'un nouvel habitant. Nous tenons à votre disposition les coordonnées d'une entreprise compétente pour le raccordement au réseau en cas de construction neuve.

En prévision pour 2007

- ⇒ le prélèvement automatique pour le paiement des factures
- ⇒ la facturation au mois de juin
- ⇒ l'établissement d'un contrat entre la mairie et l'usager.

5 — Participation à l'amélioration de la gestion sur le plan cantonal et intercommunal

La commune bénéficie de l'eau dite «intercommunale». En cas de besoin, le réservoir des Rappes peut être alimenté par la colonne d'eau communautaire.

Mise en œuvre d'une étude pour un schéma directeur d'alimentation en eau potable du canton de Saint-Julien-en-Genevois par la Communauté de communes qui a mandaté le Cabinet Bonnard et Gardel.

RECREA

Recevoir des enfants durant les vacances scolaires les familles attendent cela avec impatience.

Le Conseil municipal de Présilly et celui de Beaumont ont donné leur accord de principe pour la mise en exploitation d'un projet intercommunal de centre aéré. L'investissement sera à la charge essentiellement des communes et le fonctionnement à celle de l'association RécréA dont le siège social est à Présilly.

Les locaux de l'ancienne école du Petit-Châble seront occupés en alternance avec le Relais d'assistantes maternelles, géré par la Communauté de communes.

Un groupe de travail est mis en place à représentation égale pour Présilly, Beaumont et l'association RécréA. Plusieurs thèmes sont sélectionnés pour préparer le montage de ce projet dans le premier trimestre.

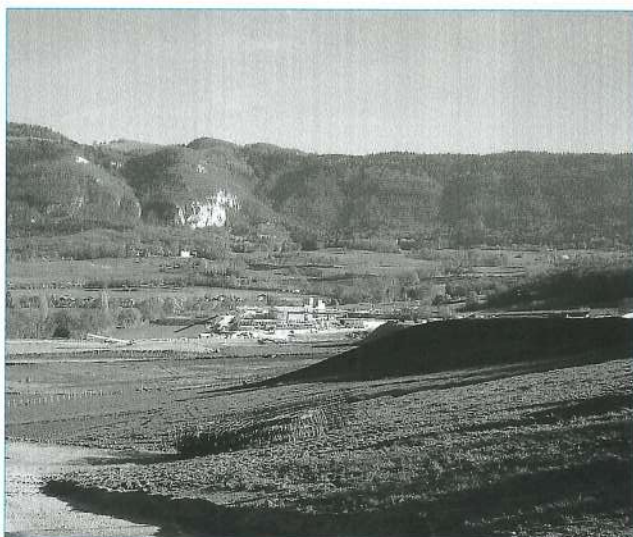
Le sujet est soumis aux conseils municipaux, aux services de l'Etat partenaires de cette opération Jeunesse et sport, à la PMI et à la CAF.

La motivation de tous les partenaires est forte et la mise en œuvre d'un tel projet est souhaitable rapidement.

Travaux

Le chantier est commencé, le tunnel se creuse. Ce n'est pas pour autant que vos élus ne continuent pas à œuvrer pour les intérêts communaux. La concertation avance sur les voies de communications avec nos interlocuteurs et le Conseil général. Le contrat entre l'Etat, Adelac et les communes sur l'aménagement, appelé 1% paysager devrait être signé à la fin de cette année. Le Conseil municipal œuvre à la préparation de ses demandes et développera ce dossier dès que les résultats des négociations seront connus.

Une réunion publique avec Adelac sera organisée sur le thème des nuisances sonores de l'A 41, après l'approbation définitive de ce contrat et la situation du chantier au début de l'année, probablement en février 2007.



Déneigement

Adelac a sollicité la municipalité pour le déneigement du site en cas de besoin. Sans entraver le travail à effectuer sur la commune, les conditions matérielles et financières ont été fixées pour permettre ces opérations qui seront assurées par M. Sébastien Duperret.

Le Conseil municipal

URBANISME

PLU

Le Conseil municipal débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

1^{re} orientation : tenter de rétablir le chef-lieu dans ses fonctions de lieu de vie afin d'affirmer, pour les années à venir, sa position de véritable village au sein du Genevois.

2^e orientation : rechercher un développement économique adapté à l'échelle de Présilly et de manière plus large, au Genevois.

3^e orientation : promouvoir un développement apte à conserver et valoriser les qualités paysagères de Présilly.

Le Conseil municipal considère ce projet de PADD comme suffisamment abouti pour être présenté à la population dans le cadre de la concertation sur le PLU

Révision simplifiée du POS n° 1

Conformément aux articles L.123-6 et L.300-2 du Code de l'urbanisme, le Conseil municipal a fixé les modalités de concertation avec la population :

- ⇒ Annonce dans la presse du lancement de la révision simplifiée
- ⇒ Affichage en mairie de la délibération précisant les modalités de concertation
- ⇒ Mise à disposition à compter du 23 mai 2006 en mairie de la note de présentation et d'un registre destiné à recueillir les observations du public dès le lancement de l'enquête publique
- ⇒ Envoi d'un courrier à l'attention des administrés de la commune leur expliquant le contenu exact de la révision.

La concertation préalable à l'enquête publique n'a amené aucune remarque.

Approbation de la révision simplifiée n° 1 du POS

Les résultats de l'enquête publique n'apportant aucune modification au projet de révision simplifiée n° 1 du Plan d'occupation des sols, ce dernier a donc été approuvé par le Conseil municipal.

Le dossier est à la disposition du public à la mairie de Présilly aux jours et heures habituels d'ouverture et à la préfecture, conformément à l'article L 123.10 du Code de l'urbanisme.

1 % paysager et développement

Présilly disposant d'une position maîtresse depuis la portion de l'autoroute A 41 qui la concerne, elle devrait pouvoir bénéficier de subventions en lien avec les travaux autoroutiers, sur un fond appelé le 1% paysager et développement. L'objectif étant d'améliorer le paysage des communes touchées par le projet.

Approbation des programmes, demande de subventions au titre du 1% paysager et développement et autres fonds

Demande d'urbanisme

Déclaration de travaux

- ⇒ Modification facade, GREMION Fabienne
52, route du Thouvex
- ⇒ Piscine, CERDAN Franck
930, route de Beauregard
- ⇒ Salon d'été, ECHELARD Paul
878, route de Viry

Permis de construire

- ⇒ Habitation, DUPERRET Nicolas
Bel-Air
- ⇒ Rénovation ferme (6 logements)
SARL AFINASSURA 784, route de Pomier
- ⇒ Habitation SIRMAN Tommy
206, route du Moulin
- ⇒ Garages et 2 appartements, SCI GEMEAU
route du Bé D'lè.

TRAVAUX

Au chef-lieu

L'avancement de la réflexion sur les travaux de voirie a permis de mettre à jour d'autres projets en lien avec ceux engagés. Le Conseil municipal approuve l'ajout au programme des travaux de voirie pour un montant estimatif de 49 670 € HT et décide de solliciter le Conseil général de Haute-Savoie et de rechercher d'autres financeurs potentiels.

Route de Beauregard et rue des Bassins

Avenant au marché de travaux de voirie de l'entreprise SCREG.

Des travaux complémentaires étant nécessaires pour finir les travaux, le Conseil municipal approuve la conclusion d'un avenant n° 1 à propos duquel la Commission d'appel d'offres, réunie le 27 novembre 2006, a émis un avis favorable.

Le montant est porté à 158 980,37 € HT. Comptenu des travaux en cours, une partie du chemin de Feigères a été prévue en goudronnage pour un montant de 2280,26 € en complément au marché de Beauregard et à la rue des Bassins, avec une participation de 1000 € d'un riverain.



Route de Bel-Air

Des travaux de maçonnerie sont nécessaires pour reconstruire un mur effondré et empiétant sur la chaussée. Après une mise en concurrence et la consultation de 5 sociétés (3 ont répondu). Le Conseil municipal a retenu la proposition de prix de l'entreprise Création Nature 74 et demande qu'une attention particulière soit portée sur le revêtement de façade du mur, pour être cohérent avec les projets d'embellissement du chef-lieu.

PROJETS

Eglise

Choix du maître d'œuvre

Le dossier de la restructuration de l'église de Présilly et de ses abords se répartit en deux tranches :

Tranche 1 : diagnostic du bâtiment dans l'objectif de déposer un dossier de demande de subvention au titre du 1 % paysager (projet autoroutier)

Tranche 2 : mission de maîtrise d'œuvre totale

L'offre du Cabinet DMA a été retenue pour assurer la maîtrise d'œuvre des travaux de restructuration de l'église et M. Philippe Despres présente au Conseil municipal le dossier de demande de subvention. Il détaille notamment les travaux à réaliser sur ce bâtiment (couverture, clocher, façade, mise en lumière, abords) et susceptibles d'être financés par ce fonds appelé 1 % paysager et développement. La position en promontoire de l'église de Présilly en fait un élément clé du paysage depuis la portion de l'autoroute A 41 qui nous concerne.

Estimation totale des travaux	800 000,00 € HT
Estimation des études 10 % soit	80 000,00 € HT

Enfouissement des lignes

Les projets d'enfouissement des lignes téléphoniques et de réfection d'une partie de la voirie communale VC 11 (route des Molliets) se décomposent comme suit :

1. Secteur rue de l'église	30 000 € HT
2. Secteur du bas de la mairie, (route Chez Coquet) vers la RD 18	48 400 € HT
3. Secteur VC 11 de la mairie à la tête de tunnel nord et jonction RD 218	70 000 € HT
4. Secteur raccordement Mikerne depuis la RN 201 en contrebas du carrefour de Pomier	88 500 € HT
5. Secteur liaison RN 201 jusqu'à la Chartreuse de Pomier	21 600 € HT

Le Conseil municipal approuve le programme des travaux et décide de solliciter l'Etat pour pouvoir bénéficier du 1 % paysager et développement, mais également d'autres financeurs potentiels tels que le département, la région, etc.

AUTOROUTE

Décision de principe du Conseil municipal pour les voiries en lien avec les travaux autoroutiers :

Une réunion a permis de réunir autour d'une même table les représentants du Conseil général, du GIE A 41, de la Communauté de communes du Genevois et de la commune en présence du représentant de M. le Sous-Préfet, afin d'évoquer les travaux à entreprendre sur les routes de la commune touchées par les travaux autoroutiers.

Suite à cet échange, le Conseil municipal décide de maintenir les positions suivantes sur les projets ci-dessous, et en souhaite la réalisation :

Carrefour sur la RN 201 :

- ⇒ Phase 1 : sécuriser l'accès au chantier pendant les travaux de l'A 41
- ⇒ Phase 2 : aménager ce carrefour après la réalisation de l'A 41 favorisant l'accès au chef-lieu et hameau du Petit-Châble d'une part, à la Chartreuse de Pomier et au quartier de Mikerne, d'autre part. Cette liaison génère la création d'une voie nouvelle depuis le carrefour jusqu'à la voie communale. Suppression sur environ 700 mètres de la desserte actuelle sur la RN 201 et engager une étude pour la construction de cette voie nouvelle.

Le Conseil municipal adressera une demande officielle auprès de ADELAC pour faire le point sur la situation foncière pour la construction de cette bretelle.

Carrefour VC 10 (route Chez Coquet) – D 218

- ⇒ mise aux normes de la D 218 ; portion entre le chef-lieu et la nouvelle D 218 mise en service par ADELAC
- ⇒ aménagement du carrefour entre D 218 et VC 10 permettant l'accès à ces voies quel que soit le sens de circulation.

Carrefour D18 – D 218

- ⇒ aménagement au sol d'une présélection à gauche sur la D18 sécurisant l'accès à la D 218.

VC 11 (route des Molliets)

Signature d'une convention avec ADELAC pour la remise en état de la portion de route empruntée par les engins dans le cadre des travaux autoroutiers.

Projet d'aménagement à mettre en œuvre par la commune dans le même temps en complément à ADELAC (foncier – demandes particulières).

Rappel : projet d'enfouissement de la ligne téléphonique dossier du 1 % paysager.

Dans le cadre de ces projets, le Conseil municipal décide de solliciter l'Etat ainsi que le Département pour pouvoir bénéficier de subventions.

Signature d'une convention avec ADELAC sur le rétablissement des voies de communication.

La poursuite des discussions entre la commission communale A 41 et la société ADELAC ont abouti à des engagements intéressants pour la commune, et ont été formalisés par une convention entre la commune et ADELAC dont le contenu a été approuvé par le Conseil municipal.

EAU

Adoption du projet de raccordement du hameau de Bel-Air au réseau d'eau potable

Le dossier technique du projet d'alimentation en eau potable du hameau de Bel-Air, dressé par le Cabinet Profils Etudes, maître d'œuvre, pour un coût global estimé à 231 700 € toutes taxes et honoraires inclus a été approuvé. Le Conseil municipal sollicite l'inscription de cette affaire au prochain programme subventionné par le Syndicat mixte départemental d'eau et d'assainissement, ainsi que l'aide financière de l'Agence de l'eau et du Conseil général au titre des Fonds genevois d'investissement pour la réalisation de ces travaux.

Information : diagnostic des réseaux d'eau de la commune

M. le maire rappelle que par délibération du 26 janvier 2006, la Régie départementale d'assistance (RDA) a été mandatée pour effectuer une étude sur les réseaux d'eau potable de la commune. Ses missions sont les suivantes :

- ⇒ effectuer un bilan hydraulique du réseau d'eau potable et établir un diagnostic
- ⇒ effectuer une triangulation du réseau pour une mise à jour des plans du réseau AEP.

La mission qui a débuté à la fin de l'été prendra fin au 1^{er} trimestre 2007.

PERSONNEL

Création d'un poste de rédacteur à mi-temps

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois, à temps complet et à temps non complet, nécessaires au fonctionnement des services.

En raison de l'engagement de la commune dans de nombreux projets importants (travaux, études, recherches de financements, PLU, etc.), le Conseil municipal approuve la création d'un emploi permanent de rédacteur à temps non complet à raison de 17,50

heures hebdomadaires à compter du 13 décembre 2006 et autorise le maire à recruter un agent contractuel pour pourvoir ce poste.

Régime indemnitaire des agents

Compte tenu des grades nouveaux, les indemnités liées aux agents en fonction ont fait l'objet d'une remise en ordre suivant les termes réglementaires en la matière. Après avis du Comité technique paritaire départemental, toute prime à tout agent absent plus de trois mois dans une année, sera supprimée, hormis pour les congés maternité.

Suppression du poste de garde champêtre

Suite à l'étude menée par le bureau Ask Training et à de nombreuses réunions de réflexion sur le poste du service technique, le Conseil municipal a approuvé le 31 octobre 2005 un profil de poste correspondant aux besoins de la commune. Ce profil de poste montre que l'emploi de garde champêtre n'a plus de raison d'exister faute d'activité.

De ce fait, l'emploi créé le 2 août 1991 par délibération du Conseil municipal n'a plus de raison d'être et il a été décidé de supprimer cet emploi à partir du 1^{er} janvier 2007. Le temps de travail prévu pour cet emploi est attribué au service technique et ne provoquera pas de diminution du temps de travail.

Création du poste d'agent des services techniques au 01.01.2007

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant. Le Conseil municipal décide de créer un emploi permanent d'agent des services techniques à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} janvier 2007 et autorise le maire à recruter un agent pour pourvoir ce poste.

VIE COMMUNAUTAIRE

Information

Les rapports 2005 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, la gestion de l'alimentation en eau potable et sur l'assainissement ont été validés par le Conseil communautaire. Ils sont présentés pour information au Conseil municipal et mis à la disposition des usagers en mairie.

SOCIAL

Jeunesse

Centre de loisirs de Cervonnex

Le Conseil municipal autorise le maire à signer une convention avec la commune de Saint-Julien afin de permettre aux familles de Présilly de bénéficier des mêmes tarifs que celles de Saint-Julien.

Création d'une commission Jeunesse

Le Conseil municipal décide de créer une commission Jeunesse afin de monter un projet de « Centre de loisirs intercommunal » composée des membres suivants :

J.F. Beaupère — J. Duperret — F. Magnin — J.P. Nocart — J. P. Pardoën — C. Vulliet — F. Vulliet.

L'association RécréA a pour objectif de faire fonctionner un centre de loisirs intercommunal pour les enfants des familles résidant à Présilly et à Beaumont.

Le Conseil municipal décide de soutenir ce projet de création et de mettre à disposition de l'association des locaux pouvant accueillir les enfants au rez-de-chaussée de l'ancienne école au Petit-Châble.

Afin de pouvoir bénéficier de financements pour engager des travaux et faire fonctionner le centre de loisirs, le Conseil municipal décide de solliciter la CAF, la CCG, le Conseil général de Haute-Savoie et la DDJS.

Associations

Le Conseil municipal attribue les subventions suivantes au titre de l'année 2006 :

⇒ Union sportive	600,00 €
⇒ APE	700,00 €
⇒ Les Aînés de Montailoux	310,00 €
⇒ La Chorale du Châble	100,00 €
⇒ Tennis du Châble	150,00 €
⇒ VMEH	100,00 €
⇒ Ecole de Musique de l'Harmonie	100,00 €

Il décide de joindre au règlement de la salle des fêtes, une liste des associations pouvant bénéficier une fois par an d'une location gratuite.

DIVERS

Travaux forestiers

Approbation des coupes de bois pour 2007 et désignation des garants

La proposition de l'Office national des forêts relative au programme des coupes de bois pour l'exercice 2007 est la suivante :

- ⇒ parcelle N° 4 partie nord-est pour laquelle est instaurée une taxe d'affouage d'un montant de 8,00 € par m³
- ⇒ parcelle n° 2 pour laquelle une taxe d'affouage de 3,00 € par m³ est prévue.

Le Conseil municipal approuve cette proposition et désigne comme garants solidairement responsables du bon déroulement de ces coupes :

- o M. DUNAND Jean
- o M. FAVRE Christophe
- o M. TREMBLET Bernard
- o M. VULLIET Joseph

Au vu du programme 2006, 2007 et 2008 établi par l'Office national des forêts pour les travaux de dégagements de semis naturels de feuillus, d'éclaircies, détourages et élagages de feuillus précieux sur les parcelles 3 et 5, pour une surface de 13,12 hectares et un montant de 6100,00 € HT, le Conseil municipal décide de solliciter une aide auprès du Conseil Général, pour effectuer les travaux nécessaires en forêt communale.

Panneaux indicateurs

Installation d'un panneau d'entrée d'agglomération à Bel-Air.

M. le maire de Feigères a fait part des difficultés rencontrées sur le secteur de Bel-Air pour déterminer les adresses. Feigères propose de poser un panneau « Bel-Air Communes de Feigères-Présilly » et sollicite Présilly pour partager la dépense à raison de 50%. Le Conseil municipal approuve cette proposition et décide d'acheter le panneau et de le faire poser par les services techniques de Feigères.

Nettoyage de la mairie

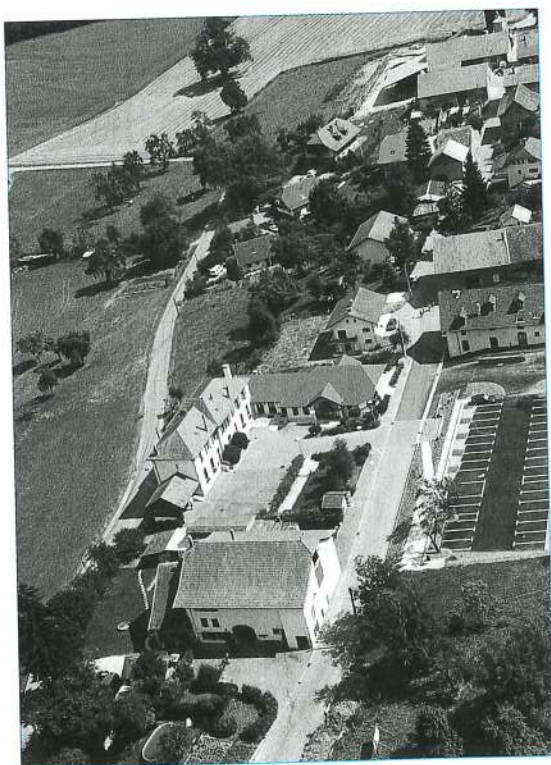
Suite à la démission de M^{me} VITRY, à compter du 30.11.2006 et après consultation de deux entreprises d'entretien de locaux, le Conseil municipal décide de retenir Net Up Nettoyage.



INAUGURATION DE LA MAIRIE
SAMEDI 27 JANVIER 2007
à 11 h 00

Une invitation a été déposée dans votre boîte aux lettres.

Nous vous remercions par avance de votre présence à cet événement qui sera suivi d'un vin d'honneur.



La mairie avant la création de la salle communale et du parking

La mairie, la salle communale ouverte au public en 1994 et le parking opérationnel en 1997

L'intercommunalité

Commission sociale

Les intervenants socio-culturels du canton (RISCC) organisent la 4^e édition de leur Forum Vacances. Un moment pour bien préparer les vacances d'été des 3-17 ans

Vous pourrez trouver dans un même lieu des solutions pour organiser les vacances d'été 2007 de vos enfants. Colonies, centres de loisirs, stages, mini-camps, vacances sportives ou reposantes, il y en aura pour tous les goûts.

Vous pourrez rencontrer et échanger avec les directeurs et animateurs des différentes structures.

Des professionnels seront à votre disposition pour discuter avec vos enfants de leurs attentes et réfléchir avec vous sur le coût des séjours proposés.

Nous vous attendons

le mercredi 18 avril 2007 - de 14 h 00 à 19 h 00
à l'Espace Jules Ferry de Saint Julien-en-Genevois
et le samedi 21 avril 2007 - de 8 h 30 à 12 h 30
à l'Espace Albert Fol de Valleiry

Je vous remercie et reste à votre disposition pour plus de renseignements.

Maryse COUTERET

Conseillère E.S.F.

PMS Saint Julien-en-Genevois

Relais assistantes maternelles

Temps d'accueils collectifs

Un projet pédagogique est en cours. M^{lle} Cécile Legrand, en charge du RAM insiste sur la nécessité de la qualité de l'accueil de l'enfant et la régularité des rencontres.

Le projet devient un contrat de confiance entre les parents, le personnel du RAM et les assistantes maternelles.

Le nombre des assistantes maternelles est passé de 180 à 220.

Pour conserver la même qualité d'accueil, et ouvrir cette possibilité aux nouvelles assistantes maternelles, il convient de multiplier les temps collectifs en envisageant deux temps collectifs sur Saint-Julien, deux sur Archamps, deux sur Présilly, un voire deux sur Valleiry.

Communauté de communes du Genevois

Bâtiment ATHENA-Site d'Archamps

74 160 ARCHAMPS

Permanence téléphonique

Tél. : 04 50 95 91 40 Fax : 04 50 95 92 69

e-mail : relais@cc.genevois.fr

du lundi au jeudi de 8 h 30 à 10 h 00

le jeudi et le vendredi de 13 h 30 à 15 h 00

Accueil des assistantes maternelles

Lundi de 10 h 00 à 12 h 00 à la mairie de Saint-Julien

Mardi de 16 h 00 à 18 h 00 à la mairie de Valleiry

Mercredi de 10 h 00 à 12 h 30 à Archamps à la Communauté de communes

Jeudi de 16 h 30 à 19 h 00 à Archamps à la Communauté de communes.

Temps d'accueils collectifs sur notre commune (sur inscriptions) :

Lundi et mardi de 9 h 00 à 11 h 00 à Présilly (ancienne école du Petit-Châble).

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS SUR NOTRE COMMUNE

APE

BAL MASQUE

le samedi 17 mars 2007

à Feigères

(pour des besoins d'espace, la salle de Feigères a été sollicitée pour le bal masqué)

COURSE DE CAISSES à SAVON

le samedi 2 juin 2007

à Présilly

(compte tenu du précédent succès de cette manifestation, il est vivement conseillé de venir voir cette animation).

FETE de fin d'année

le samedi 23 juin 2007

dans le parc Meyer au Châble

VENT DES SONS

FETE DE L'ETE

le dimanche 29 juillet 2007

VTT MONTAILLOUX CLUB

La « Montaillox VTT Salève »

le dimanche 14 octobre 2007

Commission transport

Prenez le temps de raconter vos déplacements...

Du 16 janvier au 28 avril 2007, plus de 3000 ménages résidant dans le Genevois français seront enquêtés sur leurs déplacements

Les transports et les déplacements conditionnent le bon fonctionnement des territoires et la qualité de vie de leur population. Dans le bassin franco-genevois de nombreux projets visent ainsi à les améliorer. Mais pour savoir s'ils répondent réellement aux besoins, il importe de mieux les connaître.

C'est pourquoi une grande enquête sur les déplacements sera réalisée cet hiver dans le Genevois français :

3130 ménages tirés au sort seront interrogés, dans 126 communes de la Haute-Savoie et 40 de l'Ain.

Dans les communes proches de la frontière, c'est-à-dire sur le territoire des Communautés de communes de Saint-Julien-en-Genevois et de l'agglomération d'Annemasse en particulier, certains foyers recevront la visite d'un enquêteur à leur domicile, d'autres seront interrogés par téléphone. Dans tous les cas, les foyers sélectionnés pour l'enquête seront prévenus par un courrier officiel.

Les enquêtes commenceront le mardi 16 janvier 2007, et se poursuivront jusqu'au samedi 21 avril 2007 (vacances scolaires d'hiver et de printemps exclues).

Elles sont soutenues conjointement par l'Europe, l'Etat français, les Etat de Genève et de Vaud, les départements de l'Ain et de la Haute-Savoie, les Communautés de communes du Genevois, de l'agglomération annemassienne, des Voirons, du bassin Bellegardien et du Bas Chablais. Elles permettront d'alimenter un « modèle de déplacements », outil indispensable à l'élaboration d'une véritable politique des déplacements à l'échelle transfrontalière.

Merci à tous ceux qui seront enquêtés de leur contribution à ce travail transfrontalier appelé à améliorer les déplacements de notre bassin de vie.

Office du tourisme

Bonne fréquentation de l'Office du tourisme pendant l'été 2006

Quelques chiffres enregistrés pour nous permettre d'apprécier une nette progression de la fréquentation de l'Office du tourisme toujours sous la houlette de Marie Bossey et Lecuroux Marlyse.

Fréquentation de juin et septembre 2006

Visiteurs : 12 à 16% de plus par rapport à 2005

Demandes globales : jusqu'à 845 demandes

Visiteurs par jour : jusqu'à 28 visiteurs

Touristes : de 60 à 180 touristes par mois, selon les mois (juin et septembre étant moins fréquentés)

Les principales demandes sont les tickets de bus, les hébergements, les activités de loisirs, les renseignements des nouveaux arrivants, les concerts et animations.

Le Site internet

Depuis mi-septembre, une mise en ligne du site est en anglais et en allemand.

Jusqu'à 1963 visiteurs sur le Site internet au mois d'août soit :

74,8 % en provenance de France

14,5 % depuis la Suisse

2,8 % tout de même des Etats-Unis

7,9 % d'autres pays

Un développement du site internet est prévu avec insertion du patrimoine de chaque commune du canton.

Adhérents

L'Office du tourisme incite tous les adhérents à communiquer le plus tôt possible les manifestations prévues en 2007 afin de relayer les informations dans un souci d'efficacité.

Hébergeurs, touristes, locaux, associations diverses, n'hésitez pas à contacter :

Office du tourisme de Saint-Julien et du Genevois
2, place du Crêt

74160 - Saint-Julien-en-Genevois

Tél. 04 50 04 71 63 - Fax 04 50 04 89 76

E-mail : otgenevois@wanadoo.fr

Horaires

du lundi au vendredi de 10h00 à 12h30
et de 14h30 à 18h30

le samedi de 10h30 à 12h30

Les échos de l'intercommunalité

ECOLES ET SIVU BEAUPRE

RENTREE SCOLAIRE 2006

C'est dans un brouhaha joyeux et coloré que 307 élèves ont investi l'école Beaupré.

Aucun problème particulier pour cette rentrée qui s'est effectuée sous la houlette de M^{mes} RUBIN et COLLARD.

1 – EFFECTIFS

105 enfants en MATERNELLE

Nés en 2003	Petite section	38
Nés en 2002	Moyenne section	34
Nés en 2001	Grande section	33

203 enfants en ELEMENTAIRE

Nés en 2000	CP	42
Nés en 1999	CE1	41
Nés en 1998	CE2	29
Nés en 1997	CM1	46
Nés en 1996	CM2	45

2 – CORPS ENSEIGNANT

Maternelle : 6 enseignants dont 1 mi-temps et 1 pour décharger la directrice

Elémentaire : 10 enseignants dont 1 mi-temps et 1 pour décharger la directrice

Un poste d'AVS (aide à la vie scolaire) a été créé cette année par l'Education nationale pour seconder les directrices.

Viennent s'ajouter à ce personnel fixe les enseignants du RASED (réseau d'aide spécialisé pour le soutien des élèves en difficulté) qui interviennent ponctuellement.

3 – PERSONNEL DU SIVU

2 agents ATSEM (agent territorial spécialisé école maternelle)

5 agents en périscolaire (cantine et garderie) et entretien (dont 1 personne embauchée cette année pour la surveillance cantine/garderie).

Une personne pour l'aide aux devoirs (16h30/17h30)

Une secrétaire mi-temps.

4 – BUDGET

Participation financière des communes pour l'année 2006 au prorata du nombre d'élèves de chaque commune :

Beaumont :	240723.68 €
Présilly :	50956.32 €

5 – PERISCOLAIRE

Garderie

Prix de l'heure : 2,55 €

Fréquentation le matin (7h30)

10 à 15 enfants

Fréquentation le soir (16h30/18h30)

40 à 50 enfants

Cantine

Prix : 4,70 €/repas

Elle fait le plein et nous impose de limiter, voire de refuser les inscriptions des enfants dont le père ou la mère est à la maison.

Effectifs : 130 élèves/jour

Pour information : le prix de revient par jour et par élève est de 6,36 € (repas, personnel, gaz, électricité, eau, achat divers, sans amortissement du gros matériel)

Il est envisagé pour la rentrée de septembre 2007 d'appliquer une nouvelle tarification calculée par rapport aux revenus /quotient familial de chaque famille. Des réunions d'information seront organisées ce printemps.

6 – PERMANENCES DU SIVU

LUNDI	08h00 à 08h30
JEUDI	16h00 à 18h00



Socialement votre

Transport / L'accessible

Vous avez des difficultés à vous déplacer, l'Accessible peut vous aider

Mis en place par la CCG en 1999, l'Accessible est un service de transport collectif pour les personnes atteintes d'un handicap moteur ou visuel, temporaire ou non, qui ne peuvent utiliser les transports publics.

Pour quels déplacements ?

Vous pourrez vous déplacer à l'intérieur du canton le mardi et le jeudi, à Annemasse le jeudi après-midi, et à Annecy le vendredi après-midi.

Avec quel véhicule ?

L'Accessible est un véhicule adapté, appartenant au Taxi Longet de Valleiry. Il est aménagé avec 3 emplacements pour fauteuils roulants et 5 places assises pour les personnes à mobilité réduite ou les accompagnants. Vous serez donc transporté en toute sécurité (fixation Quick-lock pour les fauteuils) par un professionnel, du trottoir devant chez vous au trottoir devant le lieu de votre rendez-vous.

Combien ça coûte ?

4,60 € l'aller-retour pour les déplacements dans le canton ou à Annemasse.

7,60 € l'aller-retour à Annecy

Le transport est gratuit pour la personne accompagnante.

Comment réserver ?

En appelant le Taxi Longet, 24h avant votre déplacement, au 04.50.04.32.64

Assistante sociale de notre secteur

Notre CCAS (Centre communal d'action sociale) est à votre écoute et à votre disposition

Notre rôle est de rester en lien avec les organismes sociaux, les autorités compétentes qui viendront apporter de l'aide aux personnes en difficulté. Nous les dirigeons vers les services pouvant répondre à leurs demandes.

M^{lle} Isabelle Clair est à votre écoute au 04 50 49 49 50 et 51 pour le fax. L'assistante vous fixera un rendez-vous aux jours de permanence et d'accueil :

A la mairie du Châble :
le mardi de 9h00 à 12h00

A la mairie de Viry :
le vendredi de 9h00 à 12h00

A la mairie de Feigères par quinzaine :
les 2^e et 4^e mardis de 14h00 à 16h30 à la mairie.

LOGEMENT

ACT-HABITAT

70, avenue de France

74000 ANNECY

Tél. 04 50 09 99 32 - Fax 93 13

Email :

act-habitat@act-habitat.asso.fr

« Favoriser le logement pour tous »

Le logement est pour les haut-savoyards une préoccupation majeure. Il convient d'y répondre en terme quantitatif comme qualitatif en produisant des logements neufs financièrement accessibles et en améliorant le confort des habitations les plus anciennes.

Le succès repose sur la mobilisation de tous et notamment des élus qui, dans la mise en œuvre des politiques locales, ont besoin de s'appuyer sur des partenariats forts avec les principaux acteurs de l'habitat : services de l'Etat, Conseil général, opérateurs publics et privés, associations.

Présent depuis plus de 10 ans sur l'ensemble du département, Act-Habitat a toujours placé le logement au centre de ses préoccupations et apporte sa pierre à l'édifice en accompagnant les porteurs de projets au quotidien.

Act-Habitat propose des solutions pour aider les personnes à mobilité réduite, les personnes âgées et handicapées à continuer à vivre dans leur environnement en retardant ainsi l'accueil en établissement. Lorsque survient la perte d'autonomie, une adaptation du logement est bien souvent nécessaire : accessibilité depuis l'espace public, rampes, douche adaptée, volets automatisés, etc.

Act-Habitat développe également son action vers la recherche de logements à vocation sociale en faveur des ménages défavorisés :

- dans le parc privé en suscitant la mise sur le marché de logements vacants ou de volumes aménageables par transformation d'usage qui prévoit un certain nombre de mesures financières et fiscales pour les années à venir.

- dans le parc communal parce que dans chaque territoire il existe bien souvent un patrimoine ancien à préserver doté d'une spécificité architecturale.

« Source de Compétences juin 2006 »

La DDASS 74 communiqué

Secrétariat du service Santé et
Environnement
Cité Administrative,
Rue Dupanloup
74040 - ANNECY
04 50 88 42 70
e-mail :
DD74-sante-
environnement@sante.gouv.fr

Campagne de prévention sur le risque d'intoxication au monoxyde de carbone (CO).

A l'approche des premiers froids et de la remise en route des appareils de chauffage, ce risque est à prendre au sérieux puisque chaque année on dénombre 6000 intoxications et 300 décès sur le territoire national.

En Haute-Savoie, si aucun décès n'est à déplorer pour la période hivernale 2005/2006, 99 intoxications ont toutefois été recensées.

La vigilance reste donc nécessaire.

La mauvaise combustion des combustibles organiques : bois, charbon, gaz naturel, gaz butane, propane, fuel, pétrole, essence (utilisés pour les appareils de chauffage, de production d'eau chaude, ou le fonctionnement de moteurs : groupe électrogène, par exemple) produit du monoxyde de carbone (CO), un gaz incolore, inodore donc difficile à détecter, mais mortel, et qui doit être évacué.

Sa présence dans un local résulte d'une mauvaise installation ou d'un mauvais fonctionnement de

N'IMPORTE QUEL APPAREIL A COMBUSTION :

- poêle mobile à pétrole
- chauffage au gaz ou au fioul
- chauffe-eau au gaz
- gazinières
- cheminées
- chaudières, etc.

Appareil correctement installé, convenablement utilisé et régulièrement entretenu par un professionnel qualifié, logement ventilé

= RISQUE LIMITE POUR L'UTILISATEUR

Installation mal réalisée, défaut d'entretien régulier par professionnel, mauvaise utilisation ou fonctionnement dans de mauvaises conditions, ventilation du logement défectueuse

= RISQUE REEL D'INTOXICATION AU CO

Dans un cas sur deux, on constate une absence d'aération des locaux.

ADMR

Aide à domicile en milieu rural
187, rue des Prés Bois
74580 Viry
Tél. 04 50 04 86 45

Permanence :

Tous les matins de 9h00 à
12h00 et le vendredi de
14h00 à 17h00

L'Admr intervient sur 10 communes de notre canton :

Chênex,
Chevrier,
Dingy-en-Vuache,
Jonzier-Epagny,
Présilly depuis 2005,
Savigny,
Valleiry,
Vers,
Viry,
Vulbens.

Son objectif est d'apporter un soutien moral et matériel aux personnes qui, du fait de leur situation familiale, de la maladie ou de l'âge, éprouvent des difficultés pour accomplir les actes de la vie quotidienne tels que le ménage, l'entretien du linge, les courses, etc. et permettre ainsi un maintien à domicile des personnes aidées dans les meilleures conditions possibles. Pour ce faire, treize aides à domicile travaillant à temps partiel, salariés de l'association interviennent actuellement auprès d'environ 80 personnes. L'association est gérée par un conseil d'administration dont la présidente est M^{me} Droubay de Vulbens et les membres des représentants des communes adhérentes. Une secrétaire administrative assure une permanence au siège de l'association.

Si vous êtes intéressés par ce service ou pour une personne de votre entourage, adressez-vous au secrétariat qui vous donnera des informations précises :

- sur les conditions de mise en place d'un service d'aide à domicile
- sur les modalités d'attribution possible d'aide financière de la part des caisses de retraite ou du Conseil général. Le cas échéant, des bénévoles de l'association pourra assurer le montage du dossier.

Pour toute demande de renseignement, s'adresser au secrétariat de l'association aux heures d'ouverture du bureau ou bien à

Christine Gazel
04 50 04 40 81
représentante au Conseil d'administration pour la commune de Présilly.

Evénements

Cérémonie du 11 novembre

Après lecture par M. Rime, président des anciens d'AFN, du message adressé par M. Hamlaoui Mekachera, ministre délégué aux anciens combattants, M. le maire prit également la parole pour évoquer cette terrible guerre.



Les médaillés entourés des enfants de Présilly, un beau symbole.
De droite à gauche : M. Marius Molinod — M. Jean-Pierre Pardoën
M. André Bertherat-Paccard

« Les guerres ont jalonné cruellement toute l'histoire de l'humanité... » Ainsi débutait le discours de M. le maire et qui poursuivait sur une citation de l'écrivain Dorgelès « Je hais la guerre, mais j'aime ceux qui l'ont faite ». Discours rempli d'émotion en évoquant ces témoignages extraits de courriers adressés par ces hommes combattants à leur famille.

A l'issue de cette cérémonie du souvenir, tous deux titulaires de la Croix de la valeur militaire, M. Marius Molinod et M. André Bertherat-Paccard, ancien maire de Beaumont ont été décorés de la Croix du Combattant et M. Jean-Pierre Pardoën, notre maire, de la médaille de la Reconnaissance de la Nation. Une gerbe aux monuments aux morts a été déposée par M. Gabriel Henry et M. Guy Rime et un bouquet de roses par les enfants de Présilly.

Ce discours n'a pas laissé insensible une présillienne qui a accepté d'évoquer le dur rôle des femmes pendant la guerre.

« Evoquer les courriers, les témoignages de ces soldats, c'est partir à la rencontre de l'autre face de leurs vies, de ceux qu'ils ont dû laisser derrière eux. Loin là-bas au pays, il y a l'épouse, la mère avec qui on ne peut partager cet enfer. Pendant 4 ans, ce

sont elles qui ont dû faire vivre économiquement, socialement leur pays. A quel prix ? En ce jour de commémoration, pouvons-nous associer au souvenir de ces héros celui des héroïnes de l'ombre ?

C'est grâce à ces nombreux courriers retrouvés dans des greniers et aux témoignages précieux des familles que nous découvrons la force et le courage immense qu'il a fallu à ces millions de femmes pour tenir 4 ans et plus quand l'absence s'est faite définitive. Où ces agricultrices, par milliers, en ce funeste mois d'août 1914, ont-elles puisé le courage de devenir des chefs d'exploitation ? Comment ont-elles pu, en plus de leurs lourdes journées, assumer dans la solitude, la charge de la ferme ? Elles ont ajouté à leurs tâches habituelles d'agricultrices, d'éducatrices quand elles étaient mères, celle du chef d'exploitation et quelques fois « de conseillère municipale » car la plupart des hommes avaient disparu de la vie des villages. Economiquement, elles ont permis à la France agricole de continuer à produire

et à alimenter la population, comme leurs sœurs des villes qui ont dû allonger leurs journées de travail dans les usines pour remplacer les hommes.

Socialement, elles ont organisé la solidarité dans les villages ; échanges de main-d'œuvre pour les travaux, les colis aux soldats. Durant ces longs mois de guerre, elles ont travaillé sans relâche pour qu'à son retour, le soldat meurtri par les horreurs retrouve chez lui le havre de paix dont il a tant rêvé. »

👤 Hélène Vernay

Bon nombre d'entre vous ont été satisfaits d'avoir reçu une invitation pour la cérémonie du 11 novembre et l'ont exprimé de vives voix lors de la réception qui s'en est suivie. Le Conseil municipal les en remercie.



Repas du CCAS le 10 décembre au Casino de Saint-Julien

Fort de son succès, le repas du CCAS s'est déroulé pour la deuxième année consécutive au Casino de Saint-Julien.

La bonne compagnie, la bonne chair, le bon vin et en supplément une bonne animation, toutes les conditions étaient réunies pour passer une agréable journée dans la salle « Le Safran »

Un groupe de musiciens et chanteurs « Les philosophes » de la région de Thônes nous a longuement accompagnés.

Et quelle philosophie ! M. le maire en citant Pierre Dac qui disait « Si la matière grise était rose plus personne n'aurait d'idées noires ! »

En ce jour d'échanges et de convivialité, les esprits étaient gais et enjoués, l'humour était au rendez-vous.

La tradition lors de ce repas est de faire honneur « aux nouveaux aînés » qui nous l'espérons participeront désormais aux activités du club et apporteront des idées nouvelles.

Clin d'oeil

Que de bons moments partagés avec nos aînés à l'occasion de leur anniversaire.

Hélène, une dame attendrissante



De gauche à droite : André Bonhomme, Simone Masson, Guy Dubosson, René Dupanloup tous nés en 1941

Quel apaisement devant tant de douceur. Hélène, à la chevelure si blanche et au regard si doux, a un vrai visage d'ange qui vous attendrit. Ces 6 petits-enfants et 3 arrière-petits-enfants sont comblés devant cette grand-mère attentionnée qui nous a raconté quelques étapes de sa vie débuta à Vovray, commune d'Archamps dont elle est native. Hélène Descombes épousa René Duvillard originaire de Lyon, ville dans laquelle ils sont restés 7 ans environ et où sont nés quatre de leurs cinq enfants. En 1956, M. Duvillard vint travailler à l'usine d'aluminium du Châble et ils s'installèrent à Présilly où est née leur petite dernière. Au décès de son mari en 1967, Hélène se retrouve seule à 41 ans et doit travailler dur pour élever ses cinq enfants encore bien jeunes, mais jamais elle ne se plaint. Au club des Aînés de Montailloux, elle participe fidèlement aux rendez-vous fixés.

Ce 25 septembre 2006, jour de ses quatre-vingts ans, sa famille était au rendez-vous pour gâter cette maman et grand-mère si attachante.

Merci Hélène pour ce moment délicieux passé en votre compagnie.

Raymond, un bon vivant

Notre rayon de soleil s'appelle Raymond. Son sourire et son rire communicatif nous enchantent, sa jovialité, sa simplicité et sa gentillesse nous interpellent. Né au hameau des Hôteliers, Raymond est l'aîné d'une famille de quinze enfants. Ce fils de cheminot avait 22 ans lorsque sa dernière petite sœur est née à la maison comme tous les autres frères et sœurs de la couvée d'ailleurs. En 1940, à l'âge de 14 ans, il débuta chez Lachenal pépiniériste à Neydens pour continuer à l'usine du Châble en 1953 et quelques années ensuite il connut Janine, de Pernin, qui lui donna trois enfants. Raymond, désormais grand-père de dix petits-enfants, a beaucoup travaillé mais heureusement la santé lui permet d'être encore très actif. Dès la belle saison, vous le verrez dans son jardin qu'il bichonne et l'hiver il participe aux rencontres du club des Aînés dont il fut le président durant 16 années et ce jusqu'en 2006. Félicitations et merci M. le Président d'honneur pour ce bel exemple de fidélité et cet esprit associatif. Mais au fait, quel âge as-tu Raymond? En venant te souhaiter ton anniversaire, nous avons pensé que nous nous étions trompés de dizaine. Le secret de ta jeunesse et de ta vivacité, seraient-ce les bons petits plats mijotés de ton épouse et en particulier le délicieux mille-feuilles devant lequel nos papilles ont salivé? Merci pour ce bon moment et bon anniversaire Président.



Quoi de neuf

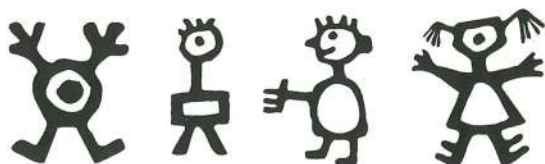
Au son du DOUMDOUM, la municipalité fait entrer la MJC de Viry à Présilly

Depuis octobre 2006, la MJC de Viry a élargi son action à Présilly.

MJC de Viry
437, rue Villa Mary - 74580 - VIRY
Tél. 04 50 04 84 13 - Fax 04 50 04 60 03
info@mjcdeviry74.com
www.mjcdeviry74.com

En effet, en relation avec M^{me} Mijo Roturier animatrice-coordinatrice de la MJC de Viry, la municipalité a ouvert les portes de la salle communale pour permettre à des enfants, ados et adultes de Présilly de suivre des cours organisés par la MJC dans notre commune.

Un essai qui nous l'espérons, saura vous donner satisfaction et continuera surtout dans un esprit riche en échanges.



Les cours proposés pour la saison 2006-2007 à la salle communale de Présilly sont les suivants :

PERCUSSIONS AFRICAINES

Animateur : Mamadou Dian BAH

Le mardi de 18h00 à 19h00 pour les enfants

de 19h00 à 20h00 pour les ados et les adultes
Découverte de l'Afrique à travers la musique et les instruments (Doudoum, Djembé, Kryin, Balafon, etc.)

EVEIL A LA MUSIQUE POUR LES 3 - 5 ANS

Animateur : Pascal Royer

Le mercredi de 16h00 à 17h00

Les premiers pas en musique se font à travers des jeux sonores, des comptines, des berceuses et par l'exploration de divers instruments plus ou moins originaux.

SOPHRO-RELAXATION

Animateur : Nolwenn Huyart

Le jeudi de 09h00 à 10h15

Apprendre des techniques de régulation du stress.
Aucune inscription n'a été enregistrée sur notre commune, ce cours n'a donc pas pu débuter. Les personnes intéressées par ce thème peuvent prendre contact avec la MJC de Viry.

Nos associations

RENCONTRE AVEC LES ASSOCIATIONS

Six associations ont répondu à l'invitation de M. le maire.

M. Jean-Pierre Philippe, président de l'ACCA, Association des chasseurs

M^{me} Christine Gazel, présidente des AINES de Montailloux,

M. Jo Sequeira, président de l'APE, Association des parents d'élèves

M. Florence, président des PLANNEURS

M. André Seiffert, président de l'USCB, Union sportive du Châble-Beaumont

M^{me} Chantal Masson, trésorière du VENT DES SONS

M. Alain Lehoux, président du Montailloux VTT Club.



Chaque association a dressé un rapide bilan des actions passées et des projets futurs. Un calendrier des manifestations à venir a été établi pour l'année 2007. Hormis les subventions octroyées aux associations, M. le maire a confirmé la gratuité de la salle une fois par an à chaque association précisément nommée dans le règlement de la salle communale validé par le Conseil municipal

ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES LE CHABLE-BEAUMONT-PRESILLY

L'année passée nous a apporté une nouvelle manifestation au printemps 2006, les courses de «caisses-à-Savon». Après une première manche en mai sur la commune de Feigères, il y eut grande affluence à la manche de retour organisée à Présilly en juin. Le soleil s'invita et brilla de toutes ses forces. En plus de ce dernier, il y eut plus de 70 petits et grands partici-

pants. Difficile d'évaluer ce qui avait plus d'importance: la descente rapide à Beauregard avec une petite appréhension de la prise de vitesse pour certains ou la remontée en quad! Ce qui est sûr c'est que les enfants garderont des étincelles au fond des yeux et des souvenirs d'une course superbe et colorée qui grandiront avec eux.

La nouvelle année scolaire a débuté comme à son habitude, par le Loto, organisé à la Salle des Fêtes de Présilly un soir d'Octobre 2006. Tous y ont gagné sinon un lot, un moment passé en compagnie agréable. Nous attendons maintenant avec impatience l'arrivée du Père Noël lors du traditionnel Marché de Noël qui aura lieu le 9 décembre dans les locaux de l'école Beaupré.

La prochaine manifestation prévue sera le Bal Masqué, le 17 mars 2007 dans la salle polyvalente de Feigères. Nous vous espérons créatifs et riches en imagination pour faire participer vos enfants au concours de déguisement qui remporte toujours un franc succès auprès des grands et des petits, tous récompensés. Cet évènement sera suivi par la deuxième édition de la course de «caisses à savon» le 02 juin 2007 dans la descente de Beauregard à Présilly. Et pour clôturer l'année, la Fête de fin d'année, au Parc Meyer au Châble, programmée pour le 23 juin 2007.

Grâce aux différentes manifestations et à l'investissement de parents motivés et de visiteurs enthousiastes, l'APE a pu réunir les fonds nécessaires à la concrétisation de nombreuses activités dont bénéficient tous les enfants scolarisés à Beaupré. L'excellent résultat des recettes récoltées nous a permis en plus de financer le remplacement du parc informatique de l'école. Ces fonds complètent utilement les subventions des mairies.

Comité de l'APE

Président	Jo SEQUEIRA
Vice-président	Sylvain MICHAUD
Trésorière	Pascale DUNAND
Trésorière adjointe	Céline ROY
Secrétaire	Ester DROSS
Secrétaire adjointe	Sylvie GALSTER

Membres actifs

François ARTHAUD – Alain COLLARD
Michel MASSON – Dalila MEHENNI
Jérôme PERSONNAZ – Sophie REOL
Céline RIEGLER – Xavier SPRUNGLI
Sandrine TRUCHET – Monica WYSS

LES AINES DE MONTAILLOUX

Du changement au sein de ce club qui continue sur sa lancée et poursuit avec enthousiasme son activité. Raymond Vesin, président dévoué durant 16 ans cède sa place à Christine Gazel mais il reste Président d'honneur du club.

Le club a été créé en mars 1990 à l'initiative du maire de l'époque, Alain Bullat. Depuis cette date, nous nous réunissons les deuxième et quatrième lundis d'octobre à avril. La fidélité de tous a assuré sa pérennité. Petit à petit, de nombreuses personnes nous ont hélas quittés et le club perdait de son dynamisme. Depuis octobre 2005, la venue des «jeunes retraités» permet d'avoir un souffle nouveau et l'animation bat son plein. Selon le souhait du Président Raymond Vesin et des précédents membres, le Conseil d'administration s'est renouvelé et lors de l'assemblée générale d'avril 2006, un nouveau bureau a été désigné :

Présidente	Christine Gazel
Vice président	Jean Galissard
Trésorière	Malou Tremblet
Secrétaire	Janine Vesin
Autres membres : Rosy Bouttaz – Anna Laplanche Raymond Vesin – Joseph Vulliet	

Calendrier des rencontres à partir de février 2007

Lundi 12 février – Lundi 26 février – Lundi 12 mars
Lundi 26 mars – Mardi 10 avril – Lundi 23 avril



A gauche : Christine Gazel nouvelle présidente du club des Aînés aux côtés de la trésorière Malou Tremblet lors du repas du CCAS au Casino de Saint-Julien

Sortie des Aînés

Durant l'été le groupe de marcheurs a continué de se retrouver le lundi matin tous les quinze jours sur les sentiers de notre commune.

Le 24 juillet, sur une idée de Marie Veyrat, une journée a été organisée vers son village natal. Pour une vingtaine d'entre nous, départ matinal de Présilly en direc-

tion du col des Aravis où nous avons continué en voiture sur un chemin caillouteux qui n'en finissait pas. Au milieu des pâturages, nous avons grimpé jusqu'à la Croix Stata, puis la Croix Cartier. Nous avons pu admirer le Mont Blanc, l'Etale, le Mont Charvin. Quelle vue splendide sur nos montagnes ! Retour aux voitures où



nous prenons la direction de Saint Nicolas la Chapelle et Chaucisse. Au chalet familial, une halte bien méritée où un pique-nique partagé nous a tous réunis. Le rendez-vous est pris pour une nouvelle sortie l'été prochain.

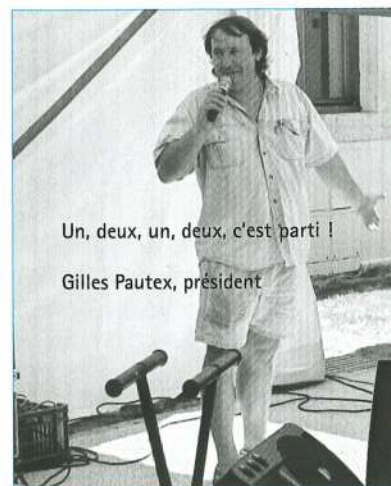
LE VENT DES SONS

Timidement mais sûrement le Vent des Sons a relancé la fête de l'Été

Le Vent des Sons s'est démené pour que la place de la mairie soit une fois de plus animée lors de la fête de l'Été fin juillet 2006. Un repas champêtre accompagné d'un bon groupe de musicien «Bill Tchernov» a enchanté le public présent à l'abri du soleil sous un chapiteau géant. Merci aux bénévoles d'avoir prêté main forte aux organisateurs.

Retenez d'ores et déjà la prochaine fête de l'Été

le dimanche
29 juillet 2007



Un, deux, un, deux, c'est parti !
Gilles Pautex, président

Infos utiles

La Mairie

Tél. 04 50 04 42 50
Fax 04 50 04 55 61
Adresse e-mail : accueil@presilly.mairies74.org

Ouverture du secrétariat au public

Mercredi 09 h 00 à 12 h 00
Jeudi 16 h 00 à 19 h 00

Permanence du maire

Sur rendez-vous le jeudi après-midi

École Beaupré – Beaumont Le Châble

École primaire Tél. + fax 04 50 04 59 58
École maternelle Tél. 04 50 04 47 43
Secrétariat SIVU Beaupré
Tél. + Fax + Répondeur 04 50 04 47 04

Permanence SIVU Beaupré
Lundi 08 h 00 à 08 h 30
Jeudi 16 h 00 à 18 h 00

Établissement d'accueil de la petite enfance à Viry

« Au Pays des p'tits pioux »
Immeuble Les Capucines
157, Les Prés Bois
74580 – VIRY
Tél. 04 50 04 76 84

Ouverture
Lundi au vendredi 07 h 30 à 18 h 30

FUTURES ÉLECTIONS

Présidentielles

Dimanche 22 avril 2007
Dimanche 6 mai 2007

Législatives

Dimanche 10 juin 2007
Dimanche 17 juin 2007

Déchetterie cantonale au Châble

Tél. 04 50 04 41 67

Ouverture du lundi au samedi sauf jours fériés

09 h 00 à 17 h 30

AVIS A LA POPULATION

Nouveaux Habitants

Nous sommes heureux de vous accueillir dans notre commune et nous vous souhaitons la bienvenue.

Notre secrétariat de mairie se fera un plaisir de vous recevoir pour vous fournir tous les renseignements qui pourront vous être utiles. Nos agents vous guideront dans vos démarches administratives et vous feront connaître les différents services qu'apportent notre commune ainsi que nos artisans et associations.

Propriétaires

Nous rappelons aux propriétaires qu'ils doivent tenir la mairie informée de leur changement de locataires.

NUMÉROS D'URGENCE

Pompiers	18
Police secours	17
S.A.M.U.	15
Appel d'urgence européen	112
Hôpital de Saint-Julien	04 50 49 65 65
Centre anti-poison à Lyon	04 72 11 69 11

Environnement

Le Sidepage informe dans
son journal d'information n° 17
hiver 2006-2007

360 kg par an et par habitant : ça déborde ! vous avez déjà peut-être vu ou entendu ce message à la télévision ou sur des affiches. Nos poubelles débordent et il est urgent de trouver des solutions.

Aujourd'hui, chaque français jette en moyenne 360 kg de déchets par an. 80 % de ces déchets sont soit enfouis soit incinérés (ce qui représente 290 kg par an et par personne), les 20 % restants sont recyclés.

Objectif national : passer de 290 kg à 250 kg enfouis ou incinérés dans 5 ans et à 200 kg dans 10 ans.

Comment atteindre ces objectifs (fixés dans le Plan national de prévention de la production des déchets élaboré en 2004) ?

Voici quelques pistes pour réduire notre production de déchets ménagers :

- en changeant nos comportements d'achats,
- en compostant nos déchets organiques,
- en renforçant le geste de tri des matériaux recyclables,
- en donnant aux associations caritatives les vêtements et objets inutilisés en bon état.



Etes-vous éco-responsable ?

- A – Envie d'une omelette, j'achète des œufs
- 1 dans une boîte en carton
 - 2 dans une boîte en polystyrène
 - 3 dans une boîte en plastique
- B – Goûter d'anniversaire des enfants, j'utilise
- 1 des gobelets en plastique
 - 2 des verres « en verre »
 - 3 une canette de boisson pour chacun
 - 4 une ou deux grandes bouteilles de soda
- C – Pour transporter mes courses, j'utilise
- 1 des sacs de caisse en plastique
 - 2 des cabas réutilisables
 - 3 des cagettes ou un panier en osier
- D – Corvée de nettoyage des vitres, je prends
- 1 des lingettes
 - 2 une éponge
 - 3 du papier essuie-tout
- E – En octobre, je fais un gâteau
- 1 aux pommes
 - 2 aux fraises
 - 3 à l'ananas
- F – Je remplace ma vieille calculatrice par
- 1 une à énergie solaire
 - 2 à piles (bouton)
 - 3 compatible avec des accus rechargeables
- G – Les enfants grandissent et les vêtements sont devenus trop étroits
- 1 je jette les vêtements à la poubelle
 - 2 je les donne à une association
 - 3 j'en fais profiter à des proches ou des amis.

Réponses : A1 parce que seule la boîte en carton se recycle – B2 et B4 – C2 et C3 – D2 parce que l'on peut les utiliser plusieurs fois et que ma poubelle se remplira donc moins vite. Je préfère le durable au jetable. E1 parce que ce sont des fruits locaux de saison donc économes en transport et en énergie. F1 et F3 parce que l'énergie solaire est inépuisable (la meilleure solution) et que les accus peuvent se recharger. G2 et G3 parce que des vêtements peuvent retrouver un usage.

Infos pratiques

DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

Carte d'identité (gratuite)

- ⇒ 1 imprimé à remplir en mairie par le demandeur
- ⇒ 2 photos d'identité (noir & blanc de préférence)
- ⇒ 1 extrait d'acte de naissance de moins de 3 mois
- ⇒ le livret de famille
- ⇒ 1 document justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture EDF ou France Télécom)

Pour un renouvellement : joindre aux pièces ci-dessus la carte périmée.
En cas de perte ou de vol : joindre la déclaration de perte ou de vol.

Passeports

Depuis le 18 mai 2006, les passeports sont devenus électroniques et demandent donc des exigences supplémentaires.

Les documents à joindre sont les suivants :

- ⇒ Deux photos d'identité qui doivent être faites obligatoirement chez un photographe (les normes sont très strictes)
- ⇒ Extrait d'un acte de naissance avec filiation
- ⇒ Copie du livret de famille pour les mineurs et les femmes mariées
- ⇒ Justificatif de nationalité française si l'acte de naissance ne le mentionne pas (certificat de nationalité, déclaration, décret, acte de naissance des parents, etc.). Le document officiel avec photo doit être joint à la demande
- ⇒ Justificatif de domicile récent
- ⇒ Timbre fiscal de 60 € (30 € pour les mineurs de moins de 15 ans)

Formulaire à remplir en mairie (présence obligatoire de la personne)

Il n'y a plus d'inscription de mineur sur le passeport des parents. Le passeport est un titre individuel. Pour

un renouvellement, fournir les mêmes documents que lors de la première demande.

Recensement service national

Les jeunes gens ayant atteint l'âge de 16 ans doivent, dans le mois de leur anniversaire, venir se faire recenser auprès du secrétariat de mairie, munis d'une pièce d'identité et de leur livret de famille.

Inscriptions sur les listes électorales

Les inscriptions sur les listes électorales se font en mairie du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année, à la demande des intéressés et sur présentation d'une carte d'identité.

Les ressortissants de la CEE peuvent s'inscrire sur la liste complémentaire municipale et sur la liste complémentaire européenne.

Demande d'abonnement eau

Une demande d'abonnement vous engage à :

- ⇒ régler à la commune, une taxe de branchement de 152,45 € (tarif actuel)
- ⇒ régler directement à l'entreprise agréée par la commune, les travaux de branchement au réseau. Vous devrez prendre contact avec l'entreprise choisie pour établir le devis.

La liste des entreprises agréées vous sera communiquée en mairie.

TAXI BUS POUR ST-JULIEN

Vous habitez PRESILLY ou FEIGERES, LE TAXIBUS PEUT VOUS CONDUIRE DE VOTRE DOMICILE A ST-JULIEN.

Il est organisé par 1/2 journée, sauf les jours fériés.

MERCREDI APRES-MIDI

Réservation la veille avant 12h00

Aller sur St-Julien

Départ de votre domicile entre 13 h 40 et 14 h 30

Retour vers votre domicile

Départ de St-Julien entre 17 h 00 et 17 h 30

VENDREDI MATIN

Réservation l'avant-veille avant 19 h 00

Aller sur St-Julien

Départ de votre domicile entre 08 h 30 et 09 h 00

Retour vers votre domicile

Départ de St-Julien entre 11 h 00 et 12 h 20

TAXI MARGUERETTAZ 06 08 82 62 57

4,60 € l'aller-retour, gratuit pour les enfants de moins de 6 ans accompagnés.

En cas d'annulation, le taxiteur se réserve le droit de vous facturer le déplacement.

FRONTALIERS

Au titre de reversement du «Fonds frontaliers», la mairie a besoin de recenser les personnes travaillant en Suisse.

Aussi, nous vous remercions de bien vouloir signaler votre statut en mairie quelle que soit votre nationalité.

Chapeau au Montailloux VTT Club

La première randonnée «La Montailloux VTT Salève» organisée par le club a été une véritable réussite. En groupe ou individuellement, tous les membres du club ont participé. Une vraie solidarité et la volonté de chacun ont contribué à l'élaboration de cette journée mémorable; Alain Lehoux, président, est fier de son équipe.

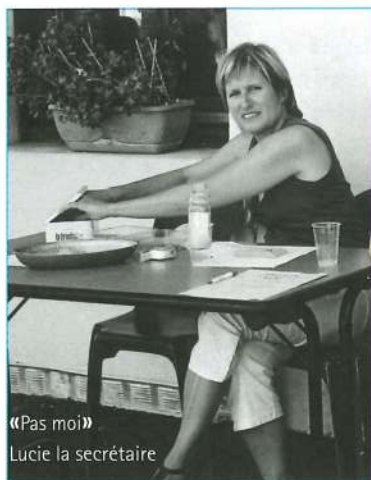
Le Vent des Sons en images



Bravo, les acrobates !



Chantal, la trésorière devenue serveuse



«Pas moi»
Lucie la secrétaire

Pas moins de 535 participants sont partis de la mairie de Présilly en direction du Thouvet, et de Montailloux pour parcourir les sentiers, les chemins et les bois de Présilly, mais également des villages voisins et notre Salève bien évidemment qui en a fait souffrir plus d'un.

Plusieurs circuits de 18 à 69 km étaient proposés, sur lesquels cinq ravitaillements étaient tenus par des bénévoles pour offrir du sucré, du salé, et du vitaminé bien arrosés à nos vététistes déshydratés.

A leur retour, les randonneurs inscrits pour le repas ont pu manger de délicieuses côtelettes et pommes de terre à la crème s'il vous plaît! sur la place de la mairie puisque le soleil nous a rejoint en fin de matinée pour notre plus grand plaisir.

Le temps clément et ensoleillé a permis de découvrir une partie de notre beau canton et quel bonheur de voir tous ces vététistes heureux de cette randonnée du 15 octobre 2006, à marquer dans les annales tellement l'enthousiasme a été partagé par la grande majorité d'entre eux.

Nous remercions très sincèrement tous les intervenants qui, par leurs aides de toute nature, nous ont permis de concrétiser ce projet; sans eux notre journée n'aurait pas pu se dérouler aussi parfaitement.

Un merci tout particulier à M. Jean-Pierre Pardoën, maire de Présilly, qui nous a fait confiance en nous mettant à disposition toutes les structures dont nous avons besoin à la mairie y compris le parking privé surveillé de la Société Adélaç, que nous remercions également, pour garer quelques 250 véhicules!

Gonflés à bloc, nous ne pouvons pas nous arrêter là et nous réitérerons cette expérience, alors rendez-vous en octobre 2007 pour une prochaine «Montailloux VTT Salève».

Le président Alain Lehoux vous remercie tous.

Du jamais vu à Présilly, pas moins de 535 vététistes au départ de la mairie, le 15 octobre 2006



Catherine s'échauffe pour les inscriptions! Corinne et Nathalie s'organisent



Prêts pour le départ, petit coup d'œil sur les tracés



Nicolas et Alain sont en route pour les ravitos



Tout baigne pour Daniel!
Une petite côtelette pour M. le maire et Alain notre président

État civil

NAISSANCES

Noémie BOYMOND, née le 21 juillet 2006
fille de Corinne et Fabrice Boymond
535, route du Petit-Châble - Le Petit-Châble

Liam PETTITT, né le 25 juillet 2006
fils de Sabrina et Richard PETTITT
188, route de Beauregard - Beauregard



Léo FONTAINE-VIVE-CURTAZ né le 9 novembre 2006
fils d'Audrey et Thierry Fontaine-Vive-Curtaz
274, route du Petit-Châble - Le Petit-Châble



Bienvenue à ces trois bébés et
félicitations à leurs parents

MARIAGES

Sincères félicitations et meilleurs vœux de bonheur aux époux
Bertrand Moriceau a épousé Marina Fours
le 22 septembre 2006 184, chemin de Clairejoie Beauregard

DÉCÈS

Germain Laplanche, décédé le 3 août 2006 à l'âge de 87 ans
Les amis de Présilly se souviendront entre autres des bons moments passés en sa compagnie lors du repas annuel dans sa maison à Beauregard.
Nous présentons nos plus sincères condoléances à son épouse Anna et à toute sa famille.